DÉPARTEMENT DU LOT **2015-28**

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2015

Convocation le 28août 2015

L'an deux mil quinze, le quatre septembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.
Était (ent) excusé (e)(es): Patrick AMAT et Anthony HENRAS
Secrétaire de séance: Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE

RÉFECTION DE TOITURE DE LA COUPOLE DE L'ÉGLISE DE CARNAC ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

Vu l'état général de la coupole de la toiture de l'église de Carnac.

Monsieur Le Maire propose d'effectuer les travaux nécessaires et expose les devis reçus.
Une demande de subvention est déposée au près de Monsieur le Président du Conseil Général au titre de la DRAC ainsi qu'à l'État au titre de la DETR.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette réfection est primordiale pour la conservation et les travaux sur le retable qui ont donné lieu à votre ci-dessus.

Monsieur le Maire propose un plan de financement qui suit :

*COÛT DE L'OPÉRATION = **5000€** HT + TVA 20% **1000€= 6 000€ TTC***

Subventions :

SERVICES SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT HT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
Département (DRAC)	25%	1 250€	2015	En attente
État (DETR)	25%	1 250€	2015	En attente
TOTAL SUBVENTIONNÉ	**50%**	**2 500€**		

Autofinancement: 2 500 € + TVA 20% 1000 € soit **3 500 TTC**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune devra supporter la charge financière de la TVA jusqu'à son remboursement par l'État fin 2017.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés,

-d'**APPROUVER** la réfection de toiture de la coupole de l'église de Carnac;

- de **RETENIR** la proposition de l'entreprise « Mèges » pour l'intégralité des travaux;

- d'**APPROUVER** le plan de financement de la réfection de la coupole de l'Église de Carnac ;

- de **SOLLICITER** les services subventionnant ;

-de **PRÉCISER** que les crédits nécessaires à la présente délibération sont inscrits à la section dépenses d'investissement du Budget Primitif 2015 de la commune,

-d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur de la Commune de Carnac-Rouffiac, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR: 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité des présents

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 04/09/2015
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 07/09/2015
Le Maire, Albert Castadot